DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/267 :
Cité éducative de Bois d'Olives : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2026

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE LA REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-267-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/267 : Cité éducative de Bois d'Olives : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2026.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Cité Educative de Bois d'Olives s'inscrit dans le cadre du programme national des Cités Educatives, destiné à renforcer la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Renouvelée pour la période **2025-2027**, la labellisation de la Cité éducative de Bois d'Olives repose sur une gouvernance partenariale associant l'État, l'Éducation nationale et la Ville de Saint-Pierre. Elle mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs, institutionnels, associatifs et locaux afin de proposer des réponses coordonnées aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le projet de la Cité Educative s'articule autour des trois orientations stratégiques nationales :

- Conforter le rôle de l'École ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

Ces orientations sont déclinées localement au travers des trois enjeux prioritaires définis pour la période 2025-2027 :

- Encourager l'ambition des enfants et des jeunes ;
- Améliorer le bien-être de tous ;
- Renforcer la coopération avec les parents.

Dans le cadre de la programmation 2026, le Comité de pilotage réuni le 9 juillet 2026 a validé un ensemble d'actions répondant à ces objectifs et a retenu le principe de leur cofinancement par les partenaires de la Cité Educative.

Les projets sélectionnés visent notamment à favoriser la réussite scolaire, développer les compétences psychosociales, promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et citoyenne, accompagner les parcours d'orientation et d'insertion, ainsi que renforcer la place des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.

Afin de permettre le démarrage des actions programmées au cours de l'année 2026, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations et structures porteuses conformément au tableau ci-dessous :

Enjeu 1 : Encourager l'ambition scolaire

Structures	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)	Subvention Education nationale (€)
LIGUE D'IMPROVISATION RÉUNIONNAISE	Trophée impro culture et diversité		3 720.00 €	
Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)	Zistoir dan santié lékol Bois d'Olives		3 300.00 €	
FONKER LA VIE	Sa nout zistoir		2 800.00 €	
RUNFABRIK	Fibres d'avenir – stage intensif d'éco-artisanat et de perspectives parent-ado		5 000.00 €	
EMERGENCE OI	Éloquence numérique : de la plume au studio (slam,		3 100.00 €	

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-267-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

	MAO...)			
TOTAL			**17 920.00 €**	**0 €**

Enjeu 2 : Améliorer le bien-être de tous (santé)

Structures	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)	Subvention Education nationale (€)
FÉE MAZINE	Les droits de l'Enfant dans les quartiers		7 500.00 €	
LA RECYCLERIE DU SUD	Lutte contre la précarité menstruelle –fabrication de culottes menstruelles	1 247 €	2 353.00 €	
ASSOCIATION KILTIR LA KOUR (AKLAK)	Transmission du maloya traditionnel		4 200.00 €	
PARALLÈLE SUD	Portraits d'habitants		2 750.00 €	
TOTAL		**1 247.00 €**	**16 803.00 €**	**0 €**

Enjeu 3 : Encourager la coopération avec les parents (parentalité)

Structures	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)	Subvention Education nationale (€)
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Le créole parlé dans l'éducation des 0-6 ans		2 500,00 €	
	Communauté éducative de la conception de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école		5 000,00 €	
TOTAL		**0 €**	**7 500,00 €**	**0 €**

	ANCT	VILLE	EDUCATION NATIONALE
TOTAL GENERAL	**1 247,00 €**	**42 223,00 €**	**0 €**

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 028 65748 16 CITE EDU

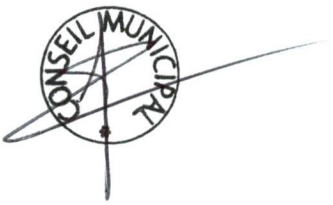
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

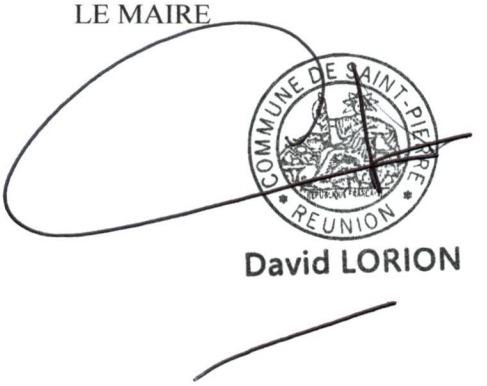
- **D'APPROUVER les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées**
- **D'APPROUVER les conventions annexées.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-267-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

• **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE





David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-267-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026